

Tarifs et horaires voir dans " Informations pratiques "

Nom, Prénom de l'enfant : ..... Date de naissance : .....

Maternelle  Élémentaire Niveau en septembre 2018 : .....

## Restauration scolaire

Cette inscription concerne chaque enfant susceptible de fréquenter même exceptionnellement le restaurant scolaire.

Vous bénéficiez d'une garde alternée et souhaitez une facturation alternée, veuillez joindre la décision de justice et joindre le calendrier de garde. Chaque responsable devra compléter un DUI

 Protocole d'Accueil Individualisé

Toute allergie doit être signalée et accompagnée obligatoirement d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI). L'accueil d'un enfant ayant des allergies alimentaires au service de restauration scolaire n'est possible qu'avec la signature préalable du PAI rédigé avec le médecin et les autres partenaires concernés (directrice d'école, élu, responsable de la restauration). Ce PAI est valable un an. Il doit être renouvelé chaque année.

## Accueil périscolaire (APS)

LES JOURS D'ECOLE Lundi, mardi, jeudi, vendredi 7h15/8h45 - 16h30/19h00

Forfait mensuel :


- Matin et soir** (forfait mensuel)
- Matin** (forfait mensuel)
- Soir** (forfait mensuel)

Accueil occasionnel :

- Accueil occasionnel** matin et soir
- Accueil occasionnel** matin
- Accueil occasionnel** soir

LE MERCREDI 7h15/19h00 (activités de 9h00 à 17h00)

- Mercredi - journée** (repas et goûter inclus)
- Mercredi matin** (sans repas) Départ entre 11h55 et 12h10
- Mercredi matin** (repas inclus) Départ entre 13h55 et 14h10

 Si vous connaissez les mercredis où votre enfant sera présent, vous pouvez compléter la feuille de présence (disponible en ligne sur le portail famille ou à l'espace famille) et la remettre avec ce dossier. Vous vous engagez à respecter cette feuille de présence.

## Accueil de Loisirs (ALSH)

VACANCES SCOLAIRES Accueil à la journée repas et goûter inclus du lundi au vendredi 7h15/19h00 (activités de 9h00 à 17h00)

- Petites vacances\* (Sauf Noël)**  **Vacances d'été\***

\* Vous devrez indiquer les jours de présence de l'enfant sur la fiche d'inscription disponible avant chaque période de vacances.

- Autorise mon/mes enfant(s) à participer à toutes les activités et sorties
- Autorise mon enfant à sortir seul de l'accueil de loisirs - Précisez l'heure (à partir de 17h) : .....  NON

## Sports vacances

Programme disponible 15 jours avant le début des activités

Dans le cas d'activités nautiques proposées dans le programme :

- J'autorise mon enfant à pratiquer le surf et la voile
- J'autorise mon enfant à partir seul à la fin de la dernière activité de la journée